



Vais-je perdre mon permis ?

Par **yoa**, le **11/04/2013** à **20:59**

Bonjour,rnrnJ'ai été contrôlé positif aux stupés et je suis en probatoire. J'ai eu mon permis le 18/10/2012 et me suis fait contrôler le 28/03/2013. En attente de résultats de la prise de sang, le flic m'a dit que ça mettait 1 mois, voire 1 mois et demi, OK, mais je voudrais savoir si j'aurai la chance de récupérer mes 2 points à la date anniversaire de mon permis de conduire, ce qui pourrait me sauver, je l'espère, et combien de temps avant de passer en jugement s'il y en a 1.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **12/04/2013** à **07:23**

Bonjour,rnrnDéjà, un effort en orthographe de votre part ne serait pas inutile, cela m'éviterait d'avoir à reprendre votre texte pour le corriger et, surtout, le rendre plus clair et plus compréhensible pour tous. Merci d'avance.rnrnVos 6 points ne seront retirés qu'à effet de votre condamnation et une fois que cette condamnation sera devenue définitive. Encore que, compte tenu de la durée de traitement des fiches par le SNPC, il est possible que ce retrait n'intervienne qu'après la date anniversaire de votre permis, ce faisant, vos 2 points-bonus seront déjà sur votre permis.rnrnQuand au temps qui va s'écouler avant que vous ne passiez en jugement ? mystère ! C'est le greffe de votre tribunal qui est en mesure de vous répondre.

Par **yoa**, le **13/04/2013** à **12:43**

merci de votre réponse tisuisse désolé pour les fautes d'orthographe je ne suis pas très sûr sur ce point si je comprend bien mes points seront retirés après mon jugement donc je n'aurai pas d

annulation du permis ? de conduire mes si mon jugemen passe avan la date d anniversaire ke se passera t il mes une choze ke je ne compren pas c est ke je doi redonner mon permis le jour ou je ndoit signer les resultat des prise de sangrnon ma dit ke pour passer devan un juge cetai par rapor au taux k il yaurai sur les resultat d annalyse et ce jugemen pourai metre 3a4 mois avan de passer devan le juge